

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 DÉCEMBRE

A LA CHAMBRE

Vendredi, 3 heures.

Aujourd'hui encore, il s'est produit du scandale à la Chambre.

D'abord, M. Floquet, répondant à une question de M. Gaussorgues, est venu soutenir cette thèse prodigieuse que le gouvernement a non seulement le droit mais encore le devoir d'intervenir dans les procès des particuliers, de prendre parti pour tel ou tel justiciable contre tel ou tel autre, de prévenir les jugements des tribunaux, de juger, de condamner et de punir un citoyen prévenu en justice, réputé innocent jusqu'à preuve contraire.

Il s'agissait de la suspension de M. Numa Gilly, maire de Nîmes, suspension que M. le président du Conseil a motivée par les poursuites dont ce député trop franc-parleur est l'objet. M. Floquet a même donné à entendre qu'il n'avait pas épuisé sa sévérité et il a brandi la foudre de la révocation.

Sur ce premier scandale s'en est greffé un second : M. Rouvier et M. Antide Boyer ont échangé de grosses paroles qui pour la plupart se sont malheureusement perdues dans le tumulte.

Monsieur, je vous défends de m'adresser la parole.

Vous n'en valez pas la peine.

Quelques amis ont saisi M. Rouvier et l'ont forcé à se rasseoir. Nous avons pu croire, un instant, qu'une camisole de force serait nécessaire.

M. Méline a profité de l'occasion pour prononcer de sa petite voix malade quelques mots sévères mais justes. Un speech sur l'urbanité parlementaire eût été peut-être à sa place, mais le sujet était délicat.

Enfin, M. des Rotours a porté à la tribune le scandale du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis, dont les journaux ont parlé. Il a été démontré que cette ligne constitue une excellente entreprise... financière, grâce à la garantie de l'Etat qui a permis à vingt-sept compères, dont plusieurs haut-placés,

de remplir leurs poches aux dépens des braves contribuables. On a proposé à la Chambre d'émettre un vote de blâme au moyen d'une modeste réduction de crédit. Mais elle s'est rebiffée et a émis un vote d'approbation. Il faut bien encourager un peu les... affaires !

INCIDENT ROUVIER-ANTIDE BOYER

Voici comment s'est produit hier soir à la Chambre l'incident Rouvier-Antide Boyer :

A la fin du discours de M. Gaussorgues, M. Rouvier s'est écrié :

Mais vous n'avez donc pas lu le livre de M. Gilly ?

M. Antide Boyer s'écrie alors :

Avant de parler, vous feriez mieux d'attendre que le jugement intenté à M. Numa Gilly soit prononcé.

M. Rouvier. — Je vous défends de m'adresser la parole, M. Boyer.

A quoi celui-ci riposta :

Ce n'est pas à vous que je m'adresse ; c'est à la Chambre, et non à vous, car vous n'en valez pas la peine.

M. Rouvier, se levant et avec un geste autoritaire : Je vous défends de me parler, monsieur !

A ce moment du bruit s'éleva dans la salle ; d'autres paroles n'ont pas été entendues.

PENSÉE DU JOUR

« Quel genre de respect voulez-vous que le peuple français professe pour les lois quand il voit comment se traitent entre eux ceux qui les font ? »

JOHN LEMOINNE.

INFORMATIONS

L'INCIDENT BASLY-SUSINI

Cet incident que nous avons rapporté hier dans l'article intitulé : A la Chambre, a donné lieu à un échange de témoins.

M. de Susini a constitué comme témoins

MM. Laisant et Vergoin ; de son côté, M. Basly a choisi MM. Dreyfus et Albert Goullé.

Les quatre témoins ont résolu de recourir à l'arbitrage du colonel Plazanet, député, qui a déclaré que l'expression employée par M. Basly, si regrettable fut-elle, ne pouvait donner lieu à une demande de réparation. Le président de la Chambre, auquel le procès-verbal a été soumis, lui a donné son entière approbation. En conséquence, les témoins ont reconnu que l'affaire ne devait pas comporter d'autres suites. Il n'y a qu'un « imbécile » de plus à la Chambre.

DÉPART DE M. GILLY

Une manifestation a eu lieu hier à Nîmes à sept heures, pour le départ de M. Gilly.

Deux mille personnes environ attendaient aux abords de la gare.

M. Gilly arriva dans une voiture particulière précédée par une fanfare.

Des cris de : « Vive la République ! Vive Gilly ! » se sont fait entendre.

M. Gilly a harangué la foule, mais sa voix s'est perdue au milieu du bruit. Il a exhorté la population au calme, puis il est entré dans la gare où l'attendaient les conseillers municipaux démissionnaires et M. Peyron.

Un bouquet de fleurs rouges a été offert à M. Gilly, qui a remercié en disant que ses amis pouvaient compter sur lui, comme il comptait sur eux.

Après le départ du maire, la foule s'est retirée sans incident.

Sept conseillers municipaux, partisans de M. Gilly, ont adressé leur démission au préfet.

On dit que d'autres conseillers démissionneront aussi, ce qui nécessiterait de prochaines élections en vue de compléter le conseil municipal.

LA LAÏCISATION A PARIS

La laïcisation des établissements de bienfaisance de la capitale vient de commencer.

Avant-hier matin, à dix heures, les Sœurs de la Sainte Enfance, qui occupaient depuis

18 ans le poste d'infirmières à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, ont dû quitter l'établissement et rentrer à leur maison mère, à Versailles.

Leur départ, préparé, d'ailleurs, depuis longtemps, s'est effectué sans incident. Dès la veille, elles avaient pris congé du directeur et avaient remis leur service entre les mains des infirmières laïques qui leur succèdent.

Il va sans dire que cette dernière laïcisation, qui rentre dans le système général adopté par nos gouvernements, en présente tous les inconvénients ordinaires tant au point de vue financier qu'au point de vue moral.

Mais elle revêt aussi un caractère particulier de haine et de persécution religieuse parce que cette institution des sourds-muets qui s'abrite encore sous la grande mémoire de l'abbé de l'Épée, son fondateur, reçoit quantité d'enfants pauvres appartenant à des familles chrétiennes.

Ces enfants vont être privés dorénavant non-seulement du dévouement que les Sœurs leur prodiguaient à l'infirmerie, mais encore des soins quotidiens de propreté qu'elles donnaient aux plus petits d'entre eux, dans le dortoir et le réfectoire.

A BAS LES VOLEURS !

On lit dans le Pays :

« Sur la place Blanche, lors du passage de la manifestation Baudin :

On procède à une arrestation :

— Pourquoi m'arrêtez-vous ?

— Vous avez crié : « A bas les voleurs ? » dès que les membres du Parlement se sont trouvés devant vous.

— C'est une erreur, j'ai dit : « Vivent les voleurs ! »

— (Agent d'un air gracieux). Veuillez m'excuser, Monsieur, j'avais mal compris le sens de votre manifestation. (Le brave sergent de ville s'éloigne d'un air satisfait.) »

POUR UN SOU !

Avant que l'ombre de Baudin ne soit à

6 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'Héritage de l'Oncle Broc

Par PIERRE FORTURA

Quand il mit cette raison en balance avec le peu agréable physique du personnage et le peu de sympathie qu'il devait inspirer, il ajouta dans sa pensée que ce n'était point encore possible, car Bertrand Arpingard devait chasser de race, et par conséquent chasser la dot. Or, d'après ce qu'il avait pu voir jusqu'à présent, Cécile n'en devait guère posséder.

Puis il se souvint du propos que lui tenait un soir Bertrand lui disant avec fatuité qu'il allait épouser une riche héritière.

Cécile la riche héritière ! Non, pensait Raoul, il y a là-dessous une énigme. Ma foi ! Je n'aurai point été enfermé et je n'aurai point languï pour rien dans ce cachot provisoire !

Et il redoubla d'attention.

Toute la soirée ne fut pas amusante pour lui. On se mit à jouer au whist avec un mort. La mère gagnait toujours.

Quant à Cécile, elle semblait gênée ; M<sup>me</sup> Carnay s'absenta de la chambre un instant ;

— Moment psychologique, murmura Raoul Deschamps.

Il vit alors Bertrand se rapprocher de Cécile, qui se leva, et sans doute pour se donner une contenance, alla prendre, sur un coin de la cheminée, le livre à couverture bleu-pâle et le remit à Bertrand.

Tenez, lui dit-elle, j'ai fini, il est très intéressant.

N'est-ce pas ! c'est une histoire simple et pleine d'émotion.

Histoire simple ! émotion ! on les connaît tes histoires simples. O ! trompeur ! se disait Raoul.

Il est très bien écrit.

Oh ! n'est-ce pas ? un style tendre !

Avec cela qu'il s'y connaît.

Je vous en prêterai d'autres, reprit Bertrand Arpingard ; mais que le dénouement est donc touchant ! Et la scène entre Gustave et Marie... cette promesse discrète dans le bosquet de platane et de lilas.

Que peut bien être cette scène ? se disait Raoul.

C'est un peu forcé, mais elle est très belle, répondait Cécile un peu froidement.

Oh ! mademoiselle, un peu forcé ! pouvez-vous dire ! quand Gustave s'adresse à Marie... tenez (il feuilletait le livre), voici précisément le passage (et il donnait à sa voix des modulations de

téneur léger). Ecoutez : « Je vous aime, et n'est-ce point assez ? qu'est-ce, la fortune ! Une pièce d'or brille moins que vos yeux. »

— Oh ! le serpent !

C'était Raoul qui émettait ce vocable et en même temps il se démenait si bien, que son poing donna contre la vitre.

Interloqué, Bertrand s'arrêta.

Il regarda vaguement derrière lui du côté de la porte vitrée.

Raoul était pris si M<sup>me</sup> Carnay n'était rentrée en ce moment, détournant l'attention des jeunes gens, qui confondirent le bruit divers des portes ouvertes ou cognées.

— Non, se disait le brave garçon captif, il est impossible d'être plus hypocrite. Je ne comprends pas trop ce qui se prépare, mais il me semble que je dois l'empêcher, ma conscience me le dit. Peut-être promet-il seulement le mariage à Cécile avec l'intention de rester sur sa promesse — car entre promesse et messe, il y a un abîme. — Et ma foi, quand l'écharpe du maire ne se montre pas à l'horizon des amours, il y a de longs orages ensuite et quelquefois des malheurs qui compromettent toute une existence !..

Raoul devenait, comme on voit, très moral. Il était tout entier à la scène qui se produisait et à ses conséquences possibles. Il y aurait voulu jouer un rôle ; mais il n'était point encore praxent de

quitter la cantonade pour le théâtre.

Il réfléchit ; et après qu'Arpingard eut pris congé des deux femmes, celles-ci causèrent encore un peu. Plein de la généreuse pensée de prévenir Cécile qu'il croyait fermement menacée, il tira son carnet et traça au crayon quelques mots sur une feuille.

Puis ayant découvert sans peine à qui appartenait tel gracieux vêtement qui pendait au portemanteau, il glissa le papier dans la poche d'une robe de Cécile.

Cela fait, Raoul songea à sa situation à lui. — Elle parut devoir s'améliorer bientôt. La jeune fille se retira dans la chambre voisine, M<sup>me</sup> Carnay resta ; le lit de la pièce où elles venaient se tenir toute la soirée, était celui de la mère de Cécile.

Vers neuf heures, lorsque les ronflements partant de l'alcôve lui eurent indiqué que M<sup>me</sup> Carnay dormait bien, Raoul sortit de son cabinet, à pas de loup, comme un conspirateur.

Il traversa la chambre avec une vive crainte d'être surpris ; son front était tout mouillé de sueur.

Il atteignit le bouton de la porte, après de nombreux tâtonnements. Mais en s'ouvrant elle produisit un bruit strident de charnières mal huilées ; à cette heure, sur le palier désert, ce bruit déchira le silence comme un cri d'orfraie.

Raoul demeura quelque temps debout sans



tout jamais rentrée dans son obscurité, signala, d'après M. Maurice Talmeyr, le mot d'un soldat anonyme en réponse à la fameuse phrase : « Vous allez voir comment on meurt pour vingt-cinq francs ! » qui n'a jamais été prononcée :

— Et nous, nous mourons bien pour un sou !

#### LE MONUMENT DE DESAIX

Un comité s'est formé pour l'érection d'une statue à Desaix dans son village natal, à Ayat (Puy-de-Dôme). Le Conseil municipal de Paris a voté une allocation de 200 fr. à titre d'hommage à la mémoire du héros de l'Égypte et de Marengo.

On croit que le général Boulanger se désistera de sa demande de divorce.

M<sup>me</sup> Boulanger a choisi M<sup>e</sup> Barbois comme avocat.

D'après le *Figaro*, le désaccord qui s'est produit entre M. et M<sup>me</sup> Boulanger, proviendrait du mariage de M. le capitaine Driant avec M<sup>me</sup> Boulanger, que le père approuvait et que la mère blâmait.

Mardi matin, à la caserne de la rue de la Banque, le capitaine Corsins, de la garde républicaine, faisait ses adieux à sa compagnie.

M. Corsins, qui est marié et père de famille et qui de plus était très aimé de ses hommes, vient d'être rayé de la garde républicaine et envoyé à la gendarmerie de Brioude. Motif de cette disgrâce : le capitaine Corsins est suspecté d'avoir assisté au mariage de M<sup>lle</sup> Marcelle Boulanger avec le capitaine Driant.

Il n'en faut pas davantage.

#### FLOQUET ET BOULANGER

Un jouet pour les étrennes a été mis en vente mercredi. Il représente M. Floquet essayant d'enfoncer à coups de casse-tête, dans son chapeau du temps de « Vive la Pologne », un général Boulanger qui reparait toujours. On fit circuler à la Chambre le joujou et l'on s'en amusa beaucoup. Si bien que M. Floquet, furieux, donna l'ordre d'en interdire la vente. Avant-hier donc, les camelots furent traqués partout par la police.

Mais les amis du président du Conseil lui firent honte de sa colère, lui représentant qu'il se rendait encore plus ridicule ; et M. Floquet s'est résigné à donner contre-ordre.

#### DÉPART POUR LE TONKIN

Le Comorin, en partance pour le Tonkin, a pris à Oran, le 3 décembre, un détachement du 1<sup>er</sup> étranger, fort de 220 hommes, commandés par M. Chavet-Noir, lieutenant, et un détachement du 2<sup>e</sup> étranger, fort de 225 hommes, commandé par M. Charles, sous-lieutenant.

#### LES FONCTIONNAIRES DU TONKIN

On rencontre en ce moment sur le pavé des villes un grand nombre de fonctionnaires

mouvement, attendant ce qui suivrait ce bruit. Jamais il n'avait éprouvé une pareille angoisse.

Le bruit, heureusement, ne réveilla personne, Raoul referma doucement la porte derrière lui ; le voici dans le corridor.

Ici une autre difficulté, qui n'était pas moins grave, se présentait à Raoul. Il ne se souvenait plus du chemin qu'il avait pris pour arriver jusqu'ici, et il n'eût pu dire si l'escalier se trouvait à gauche ou à droite. Toutes ses émotions successives lui avaient fait perdre la notion exacte des lieux.

Il chercha dans sa poche sa boîte d'allumettes. Raoul jouait de malheur, il avait bien sur lui une boîte d'allumettes, mais elle était vide ; je me trompe, il trouva une allumette tout au fond, une seule !

On connaît la perplexité qui accompagne ce genre de situation.

Tout se passa bien cependant ; et Raoul put sortir de la maison sain et sauf. Il demanda le cordon au concierge d'une façon si naturelle que ce fonctionnaire privé ne vit point une ombre de soupçon planer sur ses rêves.

Une fois dehors, Raoul se dit en respirant une bouffée d'air :

— C'est égal, cette hospitalité qu'on m'a donnée, sans le savoir, je sens que je la payerai tôt ou tard en bonne monnaie. (A suivre.)

res casés au Tonkin dans de grasses sinécures, et qui, après un séjour de quelques mois en Orient, ont obtenu des congés indéfiniment renouvelables, la colonie, parait-il, n'ayant pas un besoin très urgent de leurs bons services. Ils touchent sur le budget du Tonkin leur solde de congé.

Le ministère a imaginé, pour désigner ces heureux qui émargent au budget sans rien faire, une locution nouvelle : les fonctionnaires ne sont ni en disponibilité ni en congé, ni dans aucune des vieilles catégories connues : ils sont payés comme étant : En instance de réintégration ou en expectative de départ.

Quelle peut bien être cette fonction ?

#### LES SQUELLETES DU TONKIN

Nous extrayons, dit la *Croix*, d'une lettre, dont nous tenons l'original, écrite par un militaire du corps d'occupation du Tonkin, à ses parents, tous les renseignements qui suivent :

« J'ai trouvé ici une compagnie de squelettes ; 54 décès depuis cinq mois, des hommes anémiés et terrassés par la cachexie palustre. Un simple exemple : le 20 mai, un détachement de 24 hommes est parti pour Yn Bih à trois jours au nord-ouest de Vinh-Ting. Le 15 septembre, ordre a été donné au détachement de rentrer, ils sont revenus six, le reste était mort. Et, pendant ce temps-là, M. Constans raconte que le Tonkin possède le climat le plus doux de la terre !!!

» Pour le moment, je vais tout-à-fait bien. Malheureusement nous avons ici le choléra en permanence ; mais j'en ai vu tellement, maintenant, que je n'y fais plus attention. »

### NOUVELLES MILITAIRES

#### LE MARIAGE DES SOUS-OFFICIERS

Les dispositions que nous avons publiées au mois de septembre dernier sur les conditions de mariage des sous-officiers rengagés sont étendues aux sous-officiers commissionnés des différentes armes, excepté en ce qui concerne les militaires de la gendarmerie.

Quant aux autorisations de mariage des sous-officiers provenant des appels ou des engagements volontaires, elles continueront à être délivrées par les conseils d'administration, dans les mêmes conditions que par le passé ; mais elles ne devront plus être concédées que dans des cas exceptionnels.

#### OFFICIER ÉLÈVE A SAINT-CYR

Le fils de M. Kassadar, adjoint au maire de Bel-Abbès, vient de quitter cette ville pour se rendre à l'École de Saint-Cyr, où il est admis comme officier élève au titre indigène.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

#### ÉLECTIONS DU 9 DÉCEMBRE 1888

##### Renouvellement partiel

Nous rappelons à MM. les électeurs consulaires que les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce auront lieu demain dimanche, à la Mairie de chaque chef-lieu de canton.

Nous les engageons vivement à aller voter afin de terminer ces élections au premier tour de scrutin.

Les candidats sont :

Juges : MM. Eugène Coutard et Ernest Mignon.

Juges suppléants : MM. Louis Vinsonneau et Stéphane Milton.

Le substitut de Baugé, M. Côme, est nommé à Saumur en remplacement de M. Gaschet.

Le parquet de Saumur va donc enfin pouvoir se débrouiller et faire face à l'écrasante besogne qui existait depuis le départ, pour cause d'économies, de M. Gaschet.

L'affaire du Chapeau, dont nous avons parlé il y a quelque temps, vient d'avoir son dénouement à la correctionnelle de Saumur. Tous les délinquants ont été condamnés chacun à 45 fr. d'amende.

#### UNE COMÈTE

Une comète, découverte le 2 septembre par M. Bernard, de l'Observatoire du Mont-Hamilton (Californie), est aujourd'hui visible à l'œil nu dans notre ciel.

On lit, à ce sujet, dans le *Journal de Genève* :

« Cette comète se trouve par 38°38' d'ascension droite et 5°44' de déclinaison australe : elle traverse le col de la Baleine, à l'ouest d'Orion. Elle passe au méridien vers deux heures et demie du matin. Elle apparaît comme une petite nébulosité pâle, douée d'un éclat à peu près égal à celui d'une étoile de cinquième grandeur ; sa queue, de faible dimension, est invisible à l'œil nu. »

#### « La Grande Marnière »

On nous annonce, pour jeudi prochain 13 décembre, au Théâtre de Saumur, une représentation de la *Grande Marnière*, pièce en 8 tableaux, de M. Georges Ohnet, auteur du *Maitre de Forges*, par la tournée artistique de M. Albert Chartier.

Parmi les artistes composant cette troupe, nous remarquons M. Mendasti, de l'Odéon, qui s'est fait plusieurs fois applaudir sur notre scène, M<sup>lle</sup> Andrieux, du Vaudeville, M<sup>lle</sup> Chalbos, du Gymnase, M. Cayol, de la Gaîté, M. Martin, du Châtelet, et M. Huard, de l'Ambigu.

### Syndicat professionnel

#### DES COMMERÇANTS DE SAUMUR

Un groupe de commerçants de Saumur se sont réunis et ont fondé une association qui a pris pour titre : *Syndicat professionnel des commerçants de Saumur*.

Voici le texte des Statuts qui ont été adoptés dans leur première réunion et qui expliquent suffisamment le but que se proposent d'atteindre les fondateurs :

#### ARTICLE PREMIER

Il est établi à Saumur un Syndicat professionnel entre les patrons et les employés du commerce des trois cantons de la ville de Saumur.

#### ART. 2

Le Syndicat est régi par la loi du 21 mars 1884.

#### ART. 3

Le Syndicat a pour but de poursuivre, conformément à l'article 3 de la loi du 21 mars 1884, les intérêts économiques et professionnels de ses adhérents ; à cette fin, les membres associés s'engagent à contribuer de tout leur pouvoir :

1° A l'établissement et au maintien de la bonne harmonie entre patrons et employés ;

2° Au développement de la capacité professionnelle par la moralité et la surveillance des apprentis ;

3° A la fondation et à la prospérité des institutions d'assistance et de prévoyance, de nature à accroître le bien-être moral et matériel de ses membres.

#### ART. 4

En conséquence, le Syndicat créera aussitôt que possible :

1° Un office de renseignements commerciaux ;

2° Un bureau de placement ;

3° Un bureau de consultation juridique ;

4° Un bureau de contrôle et de révision de l'impôt des patentes et des lettres de voitures ;

5° Un conseil d'arbitrage ;

6° Un bureau pour la vérification des polices d'assurance ;

7° Un conseil chargé de régler spécialement les faillites et toutes les affaires litigieuses qui se régleront au nom du Syndicat ;

8° Un bureau de consultations médicales ;

9° Un économat et toutes autres institutions qu'il jugera convenables.

#### ART. 5

Le Syndicat professionnel des commerçants de Saumur a son siège social, 89, rue d'Orléans.

#### ART. 6

Pour faire partie du Syndicat, il faut :

1° Être français et jouir de ses droits civils ;

2° Adresser au Président une demande d'admission certifiant que le candidat n'appartient à aucune société secrète ; cette demande devra être signée de deux sociétaires appartenant au Syndicat depuis un an ;

3° Promettre de se conformer aux statuts et règlements intérieurs du Syndicat ;

4° Être admis par le conseil syndical dont il sera parlé aux articles 8 et 9.

Composition et Administration du Syndicat.

#### ART. 7

Le Syndicat est composé de deux groupes : le groupe des patrons et le groupe des employés.

#### ART. 8

Il est administré par le conseil syndical.

#### ART. 9

Le conseil syndical est composé de six syndics au moins et de vingt syndics au plus, choisis en nombre égal parmi les patrons et parmi les employés, et désignés, les uns et les autres, par leur groupe respectif.

Ils sont renouvelables par tiers, tous les trois ans, et indéfiniment rééligibles.

#### ART. 10

Le conseil désigne son bureau, composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, de deux Secrétaires et d'un Trésorier.

Le Président, un Vice-Président, un Secrétaire et le Trésorier doivent être choisis dans le groupe des patrons.

#### ART. 11

Au fur et à mesure que les institutions économiques se développeront, chacune d'elles devra avoir dans le conseil syndical un représentant spécial qui sera admis à toutes les délibérations du conseil, et pourra, d'autre part, s'entourer au dehors et pour la gestion des intérêts à lui confiés, de tels membres de l'association qu'il jugera utiles.

#### ART. 12

Les principales attributions du conseil sont :

1° L'admission et l'exclusion des membres du Syndicat.

2° L'organisation de la haute surveillance des institutions établies en faveur des membres du Syndicat.

3° L'arbitrage en cas de conflit entre patrons et employés.

4° L'étude pratique de toutes les questions à la fin poursuivie par le syndicat.

5° Le vote et le contrôle des recettes et des dépenses.

#### ART. 13

Le Président du conseil syndical représente le Syndicat dans tous les actes de la vie publique. Il ne peut engager le Syndicat sans être muni d'un mandat en règle de la part du conseil syndical.

#### Réunions des assemblées

#### ART. 14

Le conseil syndical se réunit régulièrement chaque mois ; le président peut toujours le convoquer en séance extraordinaire.

#### ART. 15

Les membres du Syndicat sont convoqués au moins tous les trois mois en assemblée générale. Il est rendu compte à ces assemblées du fonctionnement de la corporation, admission des nouveaux adhérents, état des diverses institutions, situation financière. L'association est tenue au courant des décisions prises et des mesures projetées par le conseil.

#### Admissions et radiations

#### ART. 16

Le mode et les conditions d'admission sont fixés par l'article 6. Il convient toutefois d'ajouter que nul ne pourra être membre actif du Syndicat s'il n'a seize ans accomplis, ni membre du conseil syndical s'il n'a atteint l'âge de vingt et un ans.

#### ART. 17

Un livret marqué à son nom et à son numéro d'ordre est remis au nouveau sociétaire. Ce livret contenant les statuts demeure la propriété exclusive de la société et doit lui être remis en cas de départ. Souscrit du nom du titulaire et de celui du Président, il doit porter chaque année le renouvellement de la signature.

#### ART. 18

Les cas d'exclusion sont : L'inconduite notoire, l'infraction grave ou habituelle aux statuts et règlement de l'Association, le retard de trois mois dans le paiement des cotisations, l'affiliation à des sociétés secrètes ou manifestement opposées par leurs tendances aux principes du Syndicat.

#### ART. 19

Les exclusions sont prononcées par le conseil syndical.

#### ART. 20

Tout membre du Syndicat peut toujours s'en retirer et donner sa démission ; il doit la cotisation de l'année courante, et, comme le membre exclu, n'a aucun droit de revendication sur les cotisations versées par lui à la caisse corporative.

#### Patrimoine corporatif

#### ART. 21

Une caisse corporative est établie dans le syndicat ; elle est destinée à l'acquisition et à l'entretien du local destiné au siège social du Syndicat, à couvrir les frais généraux d'administration et à subvenir, dans la plus large mesure, aux intérêts des adhérents.

#### ART. 22

L'administration de cette caisse est confiée au conseil syndical, sous la responsabilité et sous le contrôle de l'assemblée générale.

Le Trésorier fait les recettes, les paiements et les placements de fonds. Il paie sur mandats visés par le Président ; il inscrit régulièrement les recettes et les dépenses sur un livre de comptes, coté et paraphé par le Président. A chaque assemblée générale, il présente le compte-rendu de la situation financière.

#### ART. 23

Les ressources du Syndicat sont alimentées par les cotisations de ses membres, par les dons et legs qui peuvent lui advenir et par les profits pouvant résulter des diverses institutions économiques.

#### ART. 24

La cotisation des membres patrons du Syndicat, est fixée à dix francs par an. Elle est payable, la première le jour de l'admission, les autres par avance.

#### ART. 25

La cotisation des membres employés sera fixée ultérieurement.

#### Dissolution du Syndicat.

#### ART. 26

La dissolution du Syndicat, en dehors du cas de force majeure, ne peut être prononcée que sur la



demande de l'un des membres du conseil syndical et sur avis conforme du conseil et de l'assemblée générale.

Disposition additionnelle.  
ART. 27

Un exemplaire des présents statuts a été déposé à la mairie de Saumur, le 27 novembre 1888, conformément à l'article 4 de la loi du 11 mars 1884.

Un certificat, souscrit par le maire de Saumur et attestant ce dépôt, est conservé dans les archives du syndicat.

#### EGLISE SAINT-NICOLAS

Demain dimanche 9 décembre, fête patronale à Saint-Nicolas.

Grand'messe à 10 heures. Allocution de M. l'abbé Porcher, professeur à Saint-Louis. Musique de l'Institution Saint-Louis.

Vêpres à 3 heures 1/2. Psaumes en faux bourdon. Chant du *Rorate* en musique. Sermon par M. l'abbé Bouvet, économiste à Saint-Louis.

#### LES ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Les assises du premier trimestre 1889 pour le département de Maine-et-Loire s'ouvriront à Angers, le lundi 4 février, sous la présidence de M. Dumont, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ayant pour assesseurs MM. Gallot et Lefèvre, conseillers à ladite Cour.

**SABLE.** — Un terrible accident est arrivé mardi soir dans la rue Saint-Nicolas.

Une femme Rezé, qui venait d'allumer sa chandelle, laisse tomber sur elle son allumette mal éteinte. Ses vêtements prirent feu presque aussitôt, et en quelques instants elle fut environnée par les flammes.

Malgré les secours qui lui ont été prodigués, elle est morte le lendemain.

La femme Rezé était âgée de 64 ans.

#### QUADRUPLE ÉVASION

Dans la nuit du 2 au 3 décembre, quatre détenus, Delphin Litou, 32 ans; François Legoff, carrier, 33 ans; Pierre-Louis Chevrier, journalier, 34 ans; Eugène Masson, carrier, 33 ans, se sont évadés de la prison de Fontenay en pratiquant un trou dans le mur au dessous de la fenêtre de leur cellule, au 1<sup>er</sup> étage, à l'aide d'une cuiller en fer. Ils sont ensuite descendus dans la cour à l'aide de draps. Trois sont partis pieds nus, un seul avec des sabots. Ces hardis malfaiteurs sont activement recherchés.

#### GRÈVE A FOUGÈRES

On mande de Rennes, 6 décembre :

« La séance du Conseil municipal de Fougères a été très tumultueuse. La salle des délibérations a été envahie par un grand nombre d'ouvriers, qui se sont livrés à de nombreuses et tapageuses interruptions.

« M. de Boulais, du parti ouvrier, a prononcé un discours en faveur des ouvriers de Denain. « La misère, dit-il, sera grande aussi à Fougères, et par votre faute, opportunistes ! » (Applaudissements). La foule crie : « Vive Boulais ! Boulanger ! Démision ! »

« Les ouvriers des sept fabriques syndiquées se sont mis en grève immédiatement. Il y a 2,000 grévistes ; on craint une grève générale, les patrons ne donnant pas de réponse. Les délégations de patrons ont été huées par les ouvriers. Les troupes sont consignées ; la municipalité est impuissante à maintenir l'ordre. »

Nous lisons dans la Revue la *Réforme Sociale* :

#### LE PAIN ÉTRANGER

« On sait que le pain étranger entre en France en ne payant que 1 fr. 20, tandis que la farine paie 8 francs. Cette anomalie a créé un courant énorme de pain belge sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Qu'on en juge par ces chiffres. Dans les premiers mois de 1888, il en est entré en France 7,336,644 kilos, contre 2,741,094 en 1887 et 749,502 en 1886. Ceci dit, venons au fait que nous voulons citer. Les boulangers étrangers qui tirent un si grand parti de l'anomalie du régime douanier et ruinent la boulangerie et la minoterie françaises dans les départements frontiers, ont eu l'audace de faire une réclamation au gouvernement ; ils se plaignent de ce que, pour éviter l'introduction en France de l'horlogerie ou de la dentelle étrangère ou de l'alcool, les douaniers découpent le pain en petits morceaux, ce qui le rend difficilement vendable. »

#### LES FRAISIERS ANTI-PHYLLOXÉRIQUES

Nous lisons dans un journal de Versailles :

« M<sup>me</sup> Amélie de Bompar, qui combat le phylloxéra dans ses vignes en y plantant des fraisiers et qui préconise depuis plusieurs années ce moyen aussi simple qu'efficace, est allée à l'école de Grignon pour visiter les vignes phylloxérées. Pendant sa visite à l'école, elle a pu voir une application heureuse de sa méthode et en constater les effets heureux. Dans le verger, des arbres fruitiers plantés en espaliers avaient à leurs pieds de superbes fraisiers ananas, ceux que M<sup>me</sup> de Bompar préconise pour combattre le phylloxéra. Les jardiniers déclarent à la visiteuse qu'ils plantaient des fraisiers aux pieds des arbres pour préserver ceux-ci des insectes nuisibles combattus par le trombidium qui vit sur le fraisier et qui est connu sous le nom d'araignée rouge du fraisier.

« Il serait à désirer que l'exemple de Grignon fût suivi et développé suivant le système de M<sup>me</sup> Bompar ; on verrait alors se renouveler les heureux résultats obtenus au mas de la Sol et dans les vignes sauvées par les fraisiers. »

#### Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (12<sup>e</sup> ANNÉE)

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 1888,

à 1 heure 1/2 très-précise

#### FESTIVAL FRANCIS THOMÉ

Pianiste-Compositeur

Avec les concours de

M<sup>lle</sup> R. DU MINIL, de la Comédie-Française ; M. A. HASSELMANS, harpiste, professeur au Conservatoire de Paris.

#### Programme

Rhapsodie pour tous les 1<sup>ers</sup> violons et l'orchestre. — Première audition à Angers.

Morceaux de piano avec accompagnement d'orchestre. — (A) Menuet (B) Valse lente (C) Chanson de Mai. — M. Francis Thomé.

Première audition de *La Consience*, de Victor Hugo. — Adaption symphonique. — M<sup>lle</sup> du Minil. Légende pour harpe et orchestre. — M. A. Hasselmanns. — Première audition à Angers.

Thème et variations pour instruments à cordes et trompette. — La partie de trompette par M. Eyrard. — Première audition à Angers.

Morceaux de harpe. — *Conte de Fée* (Oberthur). *Patrouille*, petite marche caractéristique (Hasselmanns). — M. A. Hasselmanns.

*La Fiancée du Tambour*, de Victor Hugo. — Adaption symphonique de Fr. Thomé. — M<sup>lle</sup> R. du Minil. — Première audition à Angers.

Ouverture de *Freischütz* (Weber). M. Francis Thomé dirigera l'exécution de ses œuvres.

#### FAITS DIVERS

##### LES PATRIARCHES DE TRÉBOUL

Une famille patriarcale, la famille Nouy, mérite d'être signalée à l'attention publique ; c'est une véritable merveille, dit l'*Océan*, de Brest.

Ils étaient les trois personnes vivant ensemble (le frère et ses deux sœurs), jusqu'au dimanche 18 novembre encore, et réunissant entre eux une jolie somme d'années, 250 ans.

La sœur aînée, âgée de 86 ans, veuve et mère-souche de 103 descendants, c'est-à-dire enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, gendres et belles-filles compris : toute une tribu. L'aînée de ses arrière-petits-enfants a 21 ans.

Le deuxième de ces octogénaires, le frère, âgé de 84 ans, vient de mourir récemment, le dimanche 18 dernier.

La troisième octogénaire, la sœur cadette, est âgée de 80 ans et possède toutes ses facultés.

Voilà une famille qui n'est pas près de s'éteindre. Nous constatons avec bonheur que la doctrine malthusienne est encore inconnue à Tréboul et nous adressons nos plus sincères félicitations à la vénérable mère-souche, ainsi qu'à tous les membres de cette famille-type, digne de l'examen des disciples de l'école Le Play. Si nous possédions beaucoup de familles semblables en France, les économistes ne se plaindraient pas avec émoi de la dépopulation qui nous atteint et menace, si la progression s'accroît, de tarir dans un avenir peu éloigné la source de la race française !

#### GRAND SUCCÈS D'UN NOUVEAU PRODUIT

Féry, par Parthenay (Deux Sèvres) le 20 octobre 1888. — Le BAUME VICTOR produit des résultats vraiment merveilleux : Une femme souffrait depuis plusieurs jours d'une névralgie qui la rendait presque folle ; elle fut guérie instantané-

ment après avoir employé le BAUME VICTOR (2 fr. le flacon). Plusieurs autres personnes en firent usage contre des migraines, maux de tête et rhumes de cerveau, toutes furent guéries immédiatement. Deux femmes, qui souffraient d'une véritable rage de dents, furent guéries comme par enchantement. Je vous permets de grand cœur de publier ces résultats. E. DABIN, instituteur. A. M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 décembre.

Malgré le calme du marché, l'ensemble de la cote est satisfaisant. Le 3 0/0 cote 83.20 ; le 4 1/2 0/0, 103.85.

La Crédit Foncier se négocie à 1,370. Sur les obligations foncières et communales on remarque des achats très suivis, principalement sur les emprunts au-dessous du pair.

L'action de la Société Générale s'établit à 470.

La Banque d'Escompte se tient à 535.

L'emprunt russe qui va être émis le 10 courant se négocie avec 2.50 de prime. L'accueil favorable que reçoit cet emprunt s'explique par les avantages qu'il présente et par la solidité du crédit russe. Le concours donné par les principales sociétés de crédit est également apprécié et les souscripteurs constatent d'ailleurs que tous les fonds russes cotés à Paris se négocient bien au-dessus de leur prix d'émission.

L'émission du solde des obligations à lots de Panama aura lieu le 12 courant. Les titres sont offerts à 325 fr. et concourent au tirage du 15 décembre. Les intéressés ont leur sort entre leurs mains ; il n'y a plus qu'un dernier effort à accomplir et, dans ces conditions, l'indifférence et l'abstention seraient inexplicables.

Le coupon de 3.15 par titre à valoir sur le dividende des actions de l'Est-Océan sera mis en paiement à partir du 15 décembre courant. Affaires très actives sur cette valeur de 63 et 63.50.

La Banque de l'Ouest envoie à titre d'essai sa chronique des valeurs minières et son journal le *Progrès financier* à toute personne lui en faisant la demande.

L'obligation des Chemins de fer Economiques est demandée à 360.

#### Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÈB

LUNDI 10 Décembre 1888

#### La Princesse de Trébizonde

Opérette en 3 act., paroles de MM. Nuytter et Tréfeu, musique de J. OFFENBACH.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 9 décembre

*Le Chevalier Jean*, opéra en 3 actes.

#### Cirque-Théâtre d'Angers

Dimanche 9 décembre

*La Casquette du père Bugeaud*, drame.

#### Cinq fois séculaire !

Il y a la noblesse des choses... comme il y a la noblesse des races... Certains produits s'imposent par leur incontestable supériorité et la longue continuité de leurs services... Tel est le cas du célèbre *Elisir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac*, découvert il y a cinq siècles, par de savants moines et dont la mode a depuis longtemps consacré l'usage. Que de gens, soucieux de l'hygiène de leur bouche, lui doivent d'avoir sans cesse conservé l'éblouissant émail de leurs dents, la fraîcheur de leurs gencives et la pureté de leur haleine.

Aussi, l'*Elisir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac* a-t-il conquis aujourd'hui la vogue la plus justifiée que lui ont valu les innombrables preuves de sa constante efficacité...

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

#### AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>ies</sup> de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du **SANG**. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. **TOUTES PHARMACIES**

#### EMPRUNT RUSSE 4 0/0

L'Agence du Crédit Lyonnais, 30, boulevard de Saumur, à Angers, est chargée de recevoir dès à présent et sans aucun frais ni commission, les souscriptions à cet emprunt, soit contre espèces, soit contre des titres échangeables de l'emprunt 1877.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE  
Emprunt de 500,000,000 DE FR. 4 0/0 en or.

#### LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ-NOIR,

Reçoit les souscriptions dès à présent, sans frais.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGENCE DE SAUMUR

AVIS

Les souscriptions aux 1,100,000 obligations à lots du **CANAL DE PANAMA** sont reçues sans frais à l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à Saumur, 19, rue du Marché-Noir.

#### GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

Emprunt de 500,000,000 fr., 4 0/0 en or

AFFRANCHI, A TOUT JAMAIS, DE TOUT IMPOT RUSSE  
Ayant pour but de rembourser l'Emprunt extérieur 5 0/0 1877 et de parfaire le dernier paiement à la Banque de l'Etat.

Intérêt de 20 fr., payable trimestriellement les 1<sup>er</sup> mars, juin, sept. et déc. à Paris, Londres, Amsterdam, Saint-Petersbourg, Berlin et New-York.

Remboursement au pair, sur les mêmes places et aux mêmes caisses, en 81 ans, par tirages semestriels, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1889.

Prix d'émission 86.45 0/0 ou 432 fr. 25 pour une obligation de 500 fr. (jouissance 1<sup>er</sup> décembre 1888).

ON PAIE

En souscrivant...	Fr. 5	0/0	ou	25	»
A la répartition...	10	»	0/0	75	»
Du 1 <sup>er</sup> au 6 février 1889...	25	»	0/0	100	»
Du 1 <sup>er</sup> au 6 mars 1889...	20	»	0/0	100	»
Du 1 <sup>er</sup> au 6 mai 1889...	26	45	0/0	132	25

Le versement de 100 fr. en mars sera réduit à 95 fr. par déduction du 1<sup>er</sup> coupon.

L'obligation, entièrement libérée à la répartition, ressort à 429 fr. et assure un revenu de 4.65 0/0 environ, sans compter la prime de remboursement.

On souscrit : Lundi 10 Décembre 1888, et dès à présent par correspondance à partir de 5 oblig.

Banque de Paris et des Pays-Bas.

Comptoir d'Escompte de Paris.

Crédit Lyonnais.

Société Générale.

Crédit Industriel et Commercial.

Banque d'Escompte.

Société de Dépôts et Comptes courants.

Chez MM. E. Hoskier et C<sup>ie</sup>.

Dans leurs succursales et agences en France, et sur les principales places de l'Europe.

Privilege de souscription et d'irréductibilité — pour le même capital effectif (507 fr. 43 par titre de 500 fr.), au prix d'émission de 429 fr., en faveur des porteurs de l'Emprunt 5 0/0 1877, appelé au remboursement. Les titres de cet emprunt, munis du coupon à échoir le 1<sup>er</sup> janvier et des coupons suivants, leur seront achetés au prix de 518 fr. 95. La différence leur revenant sera payée en espèces, lors de la répartition.

Les titres non présentés à la conversion devront être munis du coupon à échoir le 1<sup>er</sup> juillet et des coupons suivants, et seront remboursés à partir du 31 mars 1889, à leur valeur nominale d'au moins 500 fr., ou à la parité de 410 marks, plus trois mois d'intérêt à 5 0/0 l'an.

#### PILULES GICQUEL

Souveraines contre  
**Constipation, Bile, Glaires**  
**Maux d'Estomac**  
**Manque d'Appétit, Maux de Tête**  
**Étourdissements**  
**Douleurs, Rhumatismes**

1<sup>re</sup> 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

#### La Pâte de Regnaud,

bonbon pectoral, a été recommandée par l'Académie de Médecine de Paris, contre les maux de gorge, laryngites, enrhumements, grippe, coqueluche, et contre toute irritation de poitrine. Elle dispense de toute tisane. La Pâte de Regnaud convient tout particulièrement aux dames et aux enfants. Une instruction accompagne chaque boîte. La Pâte de Regnaud se vend partout 1 fr. 50 la boîte ; 0,75 cent. la demi-boîte.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4.  
Et de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques, En un seul lot,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet.

**L'HOTEL DE LA GALÈRE**

Situé ville de Montreuil-Bellay, Avec le Café du Commerce, y attenant,  
Et toutes ses circonstances et dépendances,  
Le tout dépendant de la faillite du sieur Eugène BRON, ancien maître d'hôtel à Montreuil-Bellay,  
Sur la mise à prix de 12,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 16 décembre 1888, heure de midi.

POUR LES RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER :

1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué pour-suivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;  
2° Et à M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire,  
Le DIMANCHE 23 Décembre 1888, à midi

**UNE MAISON**

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,  
Ayant appartenu à M. RAIMBAULT, Sur la mise à prix de 8,500 fr.  
On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GASNIER, successeur de M<sup>e</sup> LORJOL DE BARNY, notaire à Angers, rue Saint-Denis.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE  
142 hectares de Bois  
ET

**UNE FERME**

De 14 hectares  
Situés près Vihiers (Maine-et-Loire)  
Très jolie situation.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> GASNIER.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine  
Rue d'Alsace, 27.

S'adresser à M. Paul GUÉRIN, rue d'Alsace, 29.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION  
A la Mairie de Bagneux,  
Le DIMANCHE 30 décembre 1888, à midi :

1° Une petite Maison avec Jardin bien planté, de 11 ares, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, ancienne route de Doué ;  
2° Une Vigne avec chambre, pressoir et cave, de 1 hectare 22 ares, aux Varennes, commune de Saumur ;  
3° Un Pré de 29 ares 74 centiares, à Beaulieu, commune de Dampierre.

**A VENDRE A L'AMIABLE**

LA MOITIÉ D'UN JARDIN  
Situé à Saumur, quai de Limoges, n° 1, appartenant à M. BELGOU, rue de la Visitation, 75, à Saumur.  
S'adresser, pour traiter, à M. BELGOU.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

SITUÉE A SAUMUR, QUAI DU GAZ, Appartenant à M<sup>me</sup> PICHAT.  
S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**

**Belle Maison de Campagne**

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare.  
Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE.

**A LOUER**

De suite ou pour Noël 1888

**LE SECOND ÉTAGE**

D'UNE MAISON  
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 23,  
Avec cave, mansardes et grenier.

S'adresser, pour renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

**A VENDRE**

**ROGNURES DE PAPIER**

BLANCHES OU DE COULEURS  
Pour emballage.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**Au Comptant**

Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique ;  
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;  
Vin rouge supérieur à 100 francs ;  
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande.

**Mairie de Bourgueil**

Il sera procédé, le DIMANCHE 30 DÉCEMBRE prochain, à 1 heure de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie, à la vente aux enchères publiques de 52 CASQUES et de 15 PAIRES D'ÉPAULETTES provenant de la compagnie des sapeurs-pompiers.  
Pour renseignements, s'adresser au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 8 heures à midi.

Pr le Maire,  
Signé : GIRAULT, 1<sup>er</sup> adjoint.

**BRODERIES** Or, Argent et en tous genres.

M<sup>me</sup> MARC, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58, Saumur.  
PRIX MODÉRÉS.

**QUINCAILLERIE ROLLAND Frères**

5, rue d'Orléans  
SAUMUR  
Cuisinières; poêles; Salamandres à feu visible; Bourrelets pour portes; Paille de fer, le paquet, 50 cent.

ON DEMANDE Un Ménage pour être domestiques à la campagne, le mari sachant lire, écrire, soigner les chevaux, connaissant les vignes et l'agriculture, la femme étant bonne fille de basse-cour.  
S'adresser au bureau du journal.

**MARBRERIE F. GUIGNON**  
Fondée en 1838.

**L. GUIGNON FILS**  
SUCCESSION  
Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples  
Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes  
Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

**ACCORDS ET RÉPARATIONS DE PIANOS**

**Alfred PERRAY**

ACCORDEUR - ÉGALISEUR  
A Montreuil-Bellay,  
Représentant de la maison OURY, de Paris.  
Accords, réparations, vente de pianos neufs et d'occasion.  
S'adresser au bureau du journal.

**Exposition Universelle de 1889**

**Huit jours à Paris**

Couché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entré dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr.  
Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris.

S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

**GRAINS ET FOURRAGES**

**L. BRUNET**

23, rue de la Petite-Bilange.

Livraison à domicile par n'importe quelle quantité et à des prix très bon marché.

Prix spécial pour l'année.

**CIDRES**

M<sup>me</sup> ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vend à la commission des cidres provenant de Linières-Bouton, vendus 30 francs la barrique rendus, gare Saumur.  
Ces cidres sont expédiés directement de la propriété.  
Cidres de Bretagne et Normandie, 36 francs, rendu, à domicile.

**IMPRIMERIE PAUL GODET**

4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR.

**CARTES DE VISITES**

Cartes vélin, caractères droits..... 1 50  
— bristol — ..... 2 »  
— — anglaises et bâtarde..... 2 50  
Cartes gravées sur pierre, suivant format, 3 fr. et 3 50  
— taille-douce..... 4 »  
Cartes deuil, 50 centimes et 1 fr. en plus, suivant bordure.  
Poste : 30 centimes en plus.

**LITHOGRAPHIE**

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue Saint-Jean

G. DOUESNEL

**P. ANDRIEU, Succ<sup>r</sup>.**

**CHOCOLATS FÉLIX POTIN**

Escompte 5 0/0 par 5 kil. depuis le n° 3.

**CAFÉS GRILLÉS**

Escompte 3 0/0 sur 2 kil. 500.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

**M<sup>on</sup> IMBERT et Fils**

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

**PRIX DES FROMAGES**

GRUYÈRE extra..... le demi kilog. » 95  
GRUYÈRE Emmenthal Suisse, » 1 20  
ROQUEFORT (société des Caves), » 1 60  
Véritable BRIE, première qualité, » 1 40  
CAMEMBERT..... la pièce » 60  
CAMEMBERT, première qualité ..... » 70

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 DÉCEMBRE.**

Valeurs au comptant	Coture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc <sup>e</sup>	Dernier cours.
3 % .....	83 15	83 15	Est .....	785	786 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisen .....	535	523
3 % amortissable .....	86 85	86	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1282 50	1280	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	528 50	Est .....	391 50	391
3 % (nouveau) .....	—	—	Midi .....	1178 75	1177 50	— 1865, 4 % .....	524 50	524 50	Midi .....	401	403
4 1/2 % (nouveau) .....	103 60	103 55	Nord .....	1635	1635	— 1869, 3 % .....	407 75	407 75	Nord .....	409	409 75
Obligations du Trésor .....	510	510	Orléans .....	1330	1330	— 1871, 3 % .....	400	400	Orléans .....	406	406
Banque de France .....	3910	3915	Ouest .....	910	910	— 1875, 4 % .....	514 50	514 50	Ouest .....	401 75	402
Société Générale .....	467 50	467 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1405	1410	— 1876, 4 % .....	514 50	515	Paris-Lyon-Méditerranée ..	400	396
Comptoir d'escompte .....	1080	1050	Canal de Suez .....	3205	3202	Bons de liquid. Ville de Paris.	517	524 50	Paris-Bourbonnais .....	398 50	399 25
Crédit Lyonnais .....	610	605	C. gén. Transatlantique .....	585	585	Obligat. communales 1879.	474	476	Canal de Suez .....	592 50	592
Crédit Foncier, act. 500 fr. ..	1370	1368 75	Russe 5 0/0 1870 .....	100 50	100 50	Obligat. foncières 1879 3 % ..	474	473 50	Panama 6 0/0 .....	215	217 50
Crédit mobilier .....	430	435				Obligat. foncières 1 88 3 % ..	391	391			
Canal Inter.-Panama .....	175	187 50									